

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL N° 3.-

Madame, Monsieur,

est invité(e) pour la première fois à assister à la réunion du Conseil communal qui se tiendra à l'Hôtel communal, **le lundi 31 mars 2014 à 20h00.**

ORDRE DU JOUR.-

1. Cimetières communaux – Demandes de concessions de terrain – Examen – Décision.-
2. Procès-verbal de vérification de l'encaisse de la directrice financière pour le quatrième trimestre 2013 – Notification.-
3. Comptes annuels de l'année 2013 et avis de publication – Examen – Décision.-
4. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la coordinatrice de l'accueil extra scolaire pour l'organisation d'activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 – Examen – Décision.-
5. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la coordinatrice de l'accueil extra scolaire pour l'organisation d'activités pendant les stages de Pâques du 7 au 18 avril 2014 – Examen – Décision.-
6. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 500 euros à la Fonctionnaire de prévention du PSSP pour l'organisation d'activités du 1^{er} avril au 31 décembre 2014 – Examen – Décision.-
7. Octroi d'une provision de trésorerie d'un montant de 2.000 euros au Directeur du Centre de vacances pour l'organisation du Centre pendant les congés de printemps du 7 au 17 avril 2014 – Examen – Décision.-
8. Dossier pédagogique des Centres de vacances – Approbation.-
9. Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2013 – Examen – Décision.-
10. Plan de cohésion sociale – Rapport financier 2013 Article 18 – Examen – Décision.-
11. Convention de partenariat entre la Commune de Morlanwelz et l'ASBL « Maison du Tourisme Val de Sambre et Thudinie » dans le cadre des commémorations du centenaire de la Première Guerre mondiale - Projet commun « Sambre Rouge 14-18 » - Examen – Décision.-

HUIS CLOS

12. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Nomination d'un instituteur primaire, à titre définitif – Examen – Ratification.-
13. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
14. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
15. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé pour prestations réduites pour raison de maladie ou d'infirmité d'une institutrice maternelle, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
16. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
17. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
18. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
19. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 13 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
20. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
21. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
22. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
23. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
24. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
25. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
26. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
27. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
28. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire.-
29. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice maternelle, à titre temporaire, à raison de 19 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
30. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Congé pour prestations réduites d'une institutrice maternelle – Examen – Ratification.-
31. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
32. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire APE, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
33. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'un instituteur primaire, à titre temporaire – Examen – Ratification.-
34. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 12 périodes/semaine – Examen – Ratification.-

35. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 16 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
36. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire, à titre temporaire, à raison de 16 périodes/semaine – Examen – Ratification.-
37. Ecoles Fondamentales Mixtes de Morlanwelz – Désignation d'une institutrice primaire (A.L.E.), à titre temporaire, à raison de 3 périodes – Examen – Ratification.-
38. Mise d'office à la pension prématurée définitive pour cause d'inaptitude physique d'un membre du personnel au 01 mars 2014 – Examen – Ratification.-
39. Personnel communal – Mise en disponibilité pour cause de maladie – Examen – Décision.-
40. Désignation d'un Directeur général faisant fonction du 01 avril 2014 au 30 juin 2014 – Information.-
41. Désignation d'une Directrice financière faisant fonction du 01 avril 2014 au 30 juin 2014 inclus – Examen – Décision.-

Le Directeur général f.f.,

Le Bourgmestre,

J-L. LAMBRECHTS

C. MOUREAU